



## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION POUR UN SEJOUR EN ROULOTTE

### Mon Rêve en Bois

#### 1. LES PARTIES SIGNATAIRES

Le Propriétaire = La Sté MON REVE EN BOIS ; Le Locataire = La personne qui signe le contrat de location

#### 2. INSCRIPTION

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion par le Locataire à nos conditions de location.

#### 3. ACOMPTE DE RESERVATION :

La réservation est considérée comme définitive dès lors que le Locataire aura fait parvenir dans un délai maximum d'une semaine à la Sté Mon Rêve en Bois :

- un acompte de **30 %** du montant total du prix du séjour encaissable dès réception, et
- un exemplaire du **contrat de location dûment signé**.

A défaut de réception dans les 7 jours suivant la réservation, celle-ci pourra être annulée et la roulotte reproposée à la location.

Lorsque la réservation intervient à moins de 15 jours du début du séjour, la totalité du séjour est due au moment de la réservation.

#### 4. REGLEMENT DU SOLDE

Le solde dû (prix du séjour moins l'acompte versé) est à régler **15 jours avant l'arrivée**.

#### 5. ARRIVEE ET DEPART :

Le Locataire devra se présenter le jour indiqué sur le contrat de location à partir de 16 H.

Le Propriétaire n'étant pas sur place, le Locataire devra le contacter au 06.60.75.64.50 afin de convenir de l'heure d'arrivée (entre 16 H et 20 H) pour procéder à la remise des clés.

Le Locataire devra quitter la roulotte le jour indiqué sur le contrat de location, ledit contrat ne donnant au Locataire aucun droit de maintien dans les lieux.

#### 6. EQUIPEMENT DE LA LOCATION :

Notre roulotte autonome comporte les équipements suivants :

- Une chambre parentale en alcôve avec un lit de 140X190 ;
- 2 lits superposés de 70X190 transformables en banquette ;
- 1 salle d'eau avec douche, lavabo et wc à cassette ;
- 1 cuisine équipée avec 2 plaques gaz, un réfrigérateur/fraiseur, une hotte aspirante, vaisselle complète pour 4 personnes, 1 table de cuisine avec 4 chaises.
- Le linge de toilette et le linge de lit sont fournis
- Un mobilier de jardin sera mis à la disposition du Locataire pour profiter de l'extérieur

#### 7. DEPOT DE GARANTIE :

Le jour de l'arrivée, il sera demandé au Locataire :

- **Un chèque de caution de 290 €** au nom de la Sté MON REVE EN BOIS, au titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations de la roulotte et du mobilier et objets garnissant la roulotte causés par le Locataire, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

Cette caution inclut également un montant forfaitaire de **40 €** au titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les frais de nettoyage de la roulotte si elle n'était pas restituée dans l'état de propreté constaté à l'arrivée.

Le dépôt de garantie sera restitué au Locataire dans un délai maximum de 2 semaines après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations de la roulotte et du mobilier et objets garnissant la roulotte causés par le Locataire, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets, et déduction faite des frais de nettoyage s'il y a lieu.

## 8. ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE :

Notre roulotte autonome est louée meublée.

Un état des lieux avec inventaire du mobilier et objets mis à disposition sera effectué avec les 2 parties, à l'arrivée et au départ de la location, chacun en conservant un exemplaire signé.

## 9. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE :

Pendant toute la durée du séjour, le Locataire s'engage à :

- Préserver l'environnement naturel où se situe la roulotte,
- Respecter le caractère paisible des lieux et à éviter tout bruit de nature à gêner le voisinage,
- Laisser les lieux propres et ne jeter aucun déchet dans la rivière.
- Respecter le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément aux informations mentionnées sur le contrat de location.
- **Ne pas fumer dans la roulotte.** En cas de non respect de cette obligation, il sera demandé au Locataire une pénalité de 75 €
- Ne pas faire de feu sur le terrain (foyer ou barbecue)
- Restituer la roulotte dans le même état de propreté que constaté à l'arrivée. Dans le cas contraire il devra s'acquitter des 40 € prévus.

## 10. ASSURANCES :

Le Locataire est responsable des dommages qu'il peut occasionner. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance afin de se prémunir contre les risques locatifs.

Une attestation d'assurance sera demandée par le Propriétaire au Locataire lors de son entrée dans les lieux.

## 11. SECURITE :

Le Locataire doit assurer la sécurité de la roulotte en veillant à la fermer à clé et hermétiquement en cas d'absence, afin de la protéger du vol et des intempéries.

Les affaires personnelles du Locataire sont sous sa responsabilité, le Propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol dans la roulotte.

## 12. ANIMAUX :

Nos amis les animaux **ne sont pas admis** dans notre roulotte.

## 13. ANNULATION :

Toute annulation doit être notifiée par Lettre Recommandée.

En cas d'annulation par le Locataire il sera redevable des sommes suivantes :

- Au delà de 30 jours de la date prévue d'arrivée : 30 % du prix de la location
- Entre 16 et 30 jours de la date prévue d'arrivée : 70 % du prix de la location
- Moins de 15 jours de la date prévue d'arrivée : 100 % du prix de la location

Si le Locataire ne se présente pas le jour prévu par le contrat de location ou si le Locataire est amené à interrompre son séjour, aucun remboursement ne pourra être effectué.

En cas d'annulation par le Propriétaire, le Locataire sera remboursé de la totalité des sommes versées.

## 14. AUTRES PRESTATIONS :

Notre roulotte a été conçue pour être éco-autonome, ainsi, le prix de la location tient compte de la fourniture en eau et en énergies pour 4 personnes maximum et pour la durée du séjour telle que mentionnée sur le contrat de location.

Elle a été étudiée dans le cadre d'une utilisation raisonnée (une plaquette du Locataire éco-responsable sera remise à l'entrée dans les lieux)

Notre roulotte autonome est livrée avec :

- le plein d'eau propre
  - l'eau est purifiée mais nous recommandons l'utilisation d'eau minérale pour la boisson
  - un voyant vous permettra de visualiser le niveau restant
  - un réapprovisionnement par le Propriétaire est prévu pour les séjours d'une semaine
  - Toute demande de réapprovisionnement supplémentaire en eau sera facturée 50 €
- 1 réservoir vide pour le recueil des eaux usées.
  - L'évacuation est assurée par le Propriétaire en cours de séjour pour les locations d'une semaine
- 2 bouteilles de gaz propane dont 1 pleine et 1 en cours d'utilisation
  - 1 bouteille dure environ un mois en été et environ une semaine en hiver avec le chauffage. Un système de bascule automatique permet d'utiliser la 2<sup>ème</sup> bouteille sans intervention. Le réapprovisionnement reste assuré par le Propriétaire.
- 2 cassettes pour les wc, dont 1 installée avant l'entrée dans les lieux
  - Le changement de la cassette en cours de séjour est assuré par le Locataire. Les cassettes usagées seront entreposées à l'endroit prévu à cet effet
  - Un réapprovisionnement de cassette est prévu par le Propriétaire pour les séjours d'une semaine et l'évacuation est assurée par le Propriétaire également.
  - Toute demande supplémentaire de cassette sera facturée 50 €

#### 15. LITIGE :

En cas de litige, les tribunaux du domicile du Propriétaire seront les seuls compétents.